

Office de consultation publique de Montréal

Consultation publique

**Modification au plan d'urbanisme
Règlement P-02-216**

**Cour Turcot
Création d'une aire d'affectation « industrie »
Arrondissement Sud-Ouest**

Le conseil de la ville de Montréal a adopté à son assemblée du 28 octobre 2002, le projet de règlement P-02-216 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386)».

A la demande du conseil de la ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation concernant le projet de règlement.

Le projet de règlement P-02-216 modifie le plan d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest en modifiant l'affectation du sol « Grande emprise et infrastructure » pour la remplacer par « industrie » sur la partie ouest de la Cour de triage Turcot, dans un secteur délimité par l'autoroute 20, la limite de l'arrondissement Sud-Ouest, la rue Pullman et le boulevard Angrignon.

Cette modification fait suite à une demande afin d'autoriser les usages de la catégorie I.4 de la famille industrie ainsi que les usages des catégories C.6 et C.7 de la famille commerce dans cette partie de la Cour Turcot.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car l'usage « Industrie » proposé n'est pas conforme au plan d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest. L'emplacement visé est situé dans un secteur dont l'affectation est « Grande emprise et infrastructure » et le projet de règlement remplace cette affectation par « Industrie ».

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement Sud-Ouest, 6045, boulevard Monk;
- ❖ au bureau de l'arrondissement Lachine, 1800, boulevard Saint-Joseph;
- ❖ au bureau de l'arrondissement LaSalle, 55, avenue Dupras;
- ❖ au bureau de l'arrondissement Côte St-Luc / Hampstead / Montréal-Ouest, 5801, boulevard Cavendish, Côte St-Luc;
- ❖ aux bureaux du Service du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- ❖ aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue St-Antoine Est, suite 200, et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca;

Assemblée de consultation publique

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Mercredi 4 décembre 2002
19 h
Point de service Montréal-Ouest
Arrondissement Côte St-Luc / Hampstead / Montréal-Ouest
50, avenue Westminster Sud
Montréal-Ouest

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Pour information, communiquer avec M. Luc Doray de l'OCPM au (514) 872-3568.

Montréal, ce 10 novembre 2002

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville